

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2022

Ordre du jour

- 1) DEMANDE DE SUBVENTION ADVB -TRAVAUX ANCIEN PRESBYTERE ;
- 2) DEMANDE FOND DE CONCOURS AUPRES DE LA CA2C – TRAVAUX ANCIEN PRESBYTERE ;
- 3) EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ;
- 4) CONFIRMATION TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES AU SIDEC ;
- 5) SIDEC – CONVENTION CADRE POUR LA CONSTITUION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES D'ENERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE ;
- 6) CONVENTION PS ALSH/ASRE AVEC LA CAF DU NORD – AUTORISATION DE SIGNATURE ;
- 7) QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mil vingt-deux, le 28 février à 19 heures, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du Parc dans le respect des conditions sanitaires dans la lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19, sous la présidence de Monsieur Maurice DEFAUX le Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
DEFAUX Maurice	x		
LEMAIRE Marie-Paule	x		
LEDUC Jean	x		
MORELLE Carole	x		
DA COSTA Augusto	x		
BASQUIN Danièle	x		
AUBLIN Yolande		x	MORELLE Carole
LEPREUX Audrey	x		
POTIEZ André	x		
CARREZ Danièle	x		
GODDYN Nicolas	x		
BROUETTE Véronique		x	DA COSTA Augusto
CARLIER Benoît	x		
LAPOINTE Christiane	x		
DOUAY Robert		Abst excusé	
QUENNESSON Gérard	x		
SOLARCZYK Christelle	x		
ETHUIN Marie		x	
JACQUEMIN Guillaume		x	QUENNESSON Gérard

Secrétaire de séance : Mr GODDYN Nicolas

Le compte-rendu de la précédente réunion appel une observation de la part de Mr QUENNESSON Gérard, conseiller municipal de l'opposition en référence à la réunion du 24/01/21.

Monsieur QUENNESSON demande à ce que l'on ajoute, à la question posée à Madame AUBLIN, si Monsieur AUBLIN, propriétaire d'une parcelle dans le PLU était son beau-frère, Madame AUBLIN a répondu oui.

Le compte rendu n'appelle pas d'autres observations.

Monsieur Le Maire propose de reprendre l'ordre du jour.

Lecture des décisions du maire en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal :

En date du 28/01/2022 :

Lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de requalification de la rue des Ecoles.

I - DEMANDE DE SUBVENTION ADVB -TRAVAUX ANCIEN PRESBYTERE

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de procéder à la demande de subvention ADVB au département pour 50% du montant des travaux. Adopté à l'unanimité.

II - DEMANDE FOND DE CONCOURS AUPRES DE LA CA2C – TRAVAUX ANCIEN PRESBYTERE

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de procéder à la demande de fond de concours à la CA2C pour un maximum de 20000€. Adopté à l'unanimité.

III - EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 6 mois.

Aux interrogations posées par Mr QQUENNESSON Gérard, conseiller municipal de l'opposition, Mr le maire répond qu'il s'agit de prolonger pour 6 mois l'activité de Mr BLAS Jean-Luc dont le contrat aidé (CAE) en espaces verts s'achève fin mars. Il s'agira d'un contrat à temps non complet (20 h).

Adopté à l'unanimité.

IV - CONFIRMATION TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES AU SIDEC

Le comité syndical a délibéré le 31/08/21 pour une modification statutaire permettant un transfert simplifié des compétences optionnelles actée par arrêté préfectoral avec une entrée en vigueur au 03/01/22. Il est dans l'intérêt de la commune de sécuriser son transfert de compétence au SIDEC (délibération du 25/11/21). Monsieur le Maire propose de confirmer le transfert de la compétence optionnelle intitulée « infrastructure de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, et pour ravitaillement de véhicule à hydrogène » au syndicat mixte de l'Energie du Cambrésis (SIDEC). Adopté à l'unanimité.

V - SIDEC – CONVENTION CADRE POUR LA CONSTITUION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES D'ENERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le SIDEC coordonne un groupement de commandes. Cette démarche de mutualisation est ouverte à toutes les collectivités et établissements publics situés sur le territoire du Cambrésis. Pour bénéficier des prochains marchés du SIDEC pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel, il y a lieu : --

d'approuver la constitution d'un groupement de commandes ;

- d'autoriser Mr le Maire à signer une convention cadre ;

- d'autoriser Mr le Maire à inscrire au budget la participation financière au groupement de commande ;

- d'autoriser Mr le Maire à demander la dissolution du précédent groupement de commande de 2014.

Adopté à l'unanimité.

VI - CONVENTION PS ALSH/ASRE AVEC LA CAF DU NORD – AUTORISATION DE SIGNATURE

La convention d'objectif et de financement avec la CAF est renouvelée pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026. Les plages d'accueil pour le périscolaire, la tarification modulée en fonction des ressources des familles et les grilles tarifaires restent inchangés (restaurant scolaire, ALSH petites vacances, ALSH) en référence aux délibérations du conseil municipal dans sa séance du 17/09/21.

Mr QUENNESSON Gérard, conseiller municipal de l'opposition, s'interroge sur les tarifs des prestations. S'agit-il de nouveaux tarifs ? Vote-t'on pour de nouveaux tarifs ?

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de délibérer sur le renouvellement d'une convention avec la CAF et que les tarifs sont restés ceux votés lors d'une précédente réunion.

Par 14 voix pour et 3 voix contre (Mrs QUENNESSON Gérard, JACQUEMIN Guillaume et Mme SOLARCZYK Christelle) le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention avec la CAF.

Mr le Maire demande confirmation du vote de l'opposition. Mr QUENNESSON Gérard, conseiller municipal de l'opposition répond : « dans l'état actuel avec les tarifs que tu proposes, oui on est contre ».

VII - QUESTIONS DIVERSES

- Mr QUENNESSON Gérard, conseiller municipal de l'opposition, demande pourquoi personne ne bénéficie du tarif social pour la cantine à St Hilaire, il compare avec la commune de Solesmes où les plafonds d'éligibilité sont différents (Mme Lemaire avait la parole). Le CM réétudiera le dossier.

- Mr QUENNESSON Gérard, conseiller municipal de l'opposition, demande des explications sur la subvention du club de loisirs qui n'a pas été versée, Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas reçu le bilan de l'association qui n'a pas fait son assemblée générale et dont le bilan financier n'a pas encore été communiqué.

Levée de séance à 19 H 45.

Vu le Maire.